

**DEMANDE D'AUTORISATION
DES INVESTISSEMENTS 2008**

1	INTRODUCTION	5
2	SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2008 SELON L'ARTICLE 73	6
3	ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$	7
3.1	MAINTIEN DES ACTIFS	8
3.1.1	<i>Réseau de distribution</i>	<i>9</i>
3.1.2	<i>Centrales de production et réseaux de transport</i>	<i>12</i>
3.1.3	<i>Mesurage et relève</i>	<i>12</i>
3.1.4	<i>Bâtiments</i>	<i>12</i>
3.1.5	<i>Matériel roulant</i>	<i>13</i>
3.1.6	<i>Autres actifs de soutien</i>	<i>13</i>
3.2	AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ	13
3.3	RESPECT DES EXIGENCES	14
3.4	CROISSANCE DE LA DEMANDE	14
4	PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$	15
4.1	PROJETS DÉJÀ AUTORISÉS	15
4.2	PROJETS À AUTORISER	16
5	PROJETS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73	19
6	PRÉVISION LONG TERME DES INVESTISSEMENTS	19
7	CONCLUSION	20

1 INTRODUCTION

1 Selon l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la «Loi») et le *Règlement sur*
2 *les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le
3 «Règlement»), le Distributeur doit obtenir l'autorisation de la Régie pour acquérir,
4 construire ou disposer des immeubles ou des actifs destinés à la distribution
5 d'électricité.

6 Conformément aux demandes de la Régie (D-2007-12), le Distributeur continue
7 le développement de la méthodologie pour évaluer les besoins en pérennité pour
8 les actifs du réseau de distribution. Tel qu'annoncé dans sa dernière demande
9 tarifaire, le Distributeur poursuit également son analyse des enveloppes
10 d'investissement en se concentrant sur les investissements liés à la croissance
11 de la demande. Par ailleurs, il présente à la demande de la Régie une
12 proposition d'évaluation pour les investissements en maintien des actifs autres
13 que ceux du réseau : bâtiments, matériel roulant et autres actifs de soutien. Tant
14 l'analyse de ces sous-catégories d'investissement en maintien des actifs que
15 ceux liés à la croissance de la demande font l'objet de l'annexe 1.

16 Trois documents viennent compléter la présente demande d'autorisation des
17 investissements : la pièce HQD-13, document 2 présente le détail du coût total
18 de la livraison 3 du projet SIC et les explications des écarts par rapport aux coûts
19 autorisés dans la décision D-2002-280, la pièce HQD-13, document 3 donne les
20 impacts tarifaires découlant des investissements sur un horizon de 5 ans et la
21 pièce HQD-8, document 2 détaille les mises en service prévues par catégorie
22 d'investissement.

2 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2008 SELON L'ARTICLE 73

TABLEAU 1: SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS 2008

Catégorie (M\$)	Investissement autorisé avant entrée en vigueur Art. 73	AUTORISATION SPÉCIFIQUE		DEMANDE D'AUTORISATION			Grand Total
		Projets majeurs > 10 M\$		Autres investissements < 10 M\$			
		Déjà autorisés	À autoriser	Réseau intégré	Réseaux autonomes	Total	
Maintien des actifs	0,0	10,8	17,9	283,3	17,6	300,9	329,6
Réseau de distribution			3,0	163,3	2,4	165,7	168,7
Centrale de production			4,3		13,1	13,1	17,4
Réseau de transport			0,6		1,6	1,6	2,2
Mesurage et relève			10,0	18,4		18,4	28,4
Bâtiments administratifs		10,8		24,4		24,4	35,2
Matériel roulant				39,8		39,8	39,8
Autres actifs de soutien				37,4	0,5	37,9	37,9
Amélioration de la qualité		37,0	3,2	26,2		26,2	66,4
Croissance de la demande	0,0		6,0	256,6	17,9	274,5	280,5
Respect des exigences	18,0	0,0		37,9	0,5	38,4	56,4
Total	18,0	47,8	27,1	604,0	36,0	640,0	732,9

1

2 Le tableau 1 présente le sommaire des investissements prévus par le
3 Distributeur qui totalisent 732,9 M\$ pour 2008.

4 Ce montant cumule les investissements dont le coût individuel est inférieur au
5 seuil de 10 M\$, faisant l'objet de la présente demande, et les projets majeurs
6 nécessitant une autorisation spécifique. Une somme est aussi prévue pour le
7 programme d'enfouissement du réseau autorisé avant l'entrée en vigueur de
8 l'article 73 de la Loi, en tant qu'investissement réputé prudemment acquis et utile
9 pour l'exploitation d'un réseau de distribution d'électricité.

10 Les tableaux 2 et 3 présentent l'évolution des investissements sur la période
11 2006 à 2008 par type d'autorisation et par catégorie d'investissement.

TABLEAU 2: SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE D'AUTORISATION

TYPE D'AUTORISATION (M\$)	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
< 10 M\$	570,0	644,5	640,0
+> 10 M\$ déjà autorisés	118,5	125,7	47,8
+> 10 M\$ à autoriser	0,7	1,0	27,1
Investissements autorisés avant Art. 73	16,6	15,8	18,0
TOTAL	705,8	787,0	732,9

12

TABLEAU 3: SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS PAR CATÉGORIE D'INVESTISSEMENT

CATÉGORIE (M\$)	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008
Maintien des actifs	238,2	337,1	329,6
Amélioration de la qualité	131,6	129,4	66,4
Croissance de la demande	282,7	266,4	280,5
Respect des exigences	53,3	54,1	56,4
TOTAL	705,8	787,0	732,9

1

2 La variation la plus significative des besoins du Distributeur entre 2007 et 2008
3 résulte de la fin du projet majeur Système d'information clientèle (SIC).

3 ENSEMBLE DES PROJETS INFÉRIEURS À 10 M\$

4 La demande d'autorisation du Distributeur est de 640 M\$ pour l'ensemble des
5 projets dont le coût individuel est inférieur à 10 M\$, soit 15 M\$ de moins que
6 l'enveloppe autorisée pour 2007 par la Régie dans sa décision D-2007-12. Le
7 tableau 4 détaille ces investissements par catégorie.

TABLEAU 4: PROJETS < 10 M\$ PAR CATÉGORIE D'INVESTISSEMENT

CATÉGORIE (M\$)	Année historique 2006	Autorisé 2007 D-2007-12	Année de base 2007	Année témoin 2008
Maintien des actifs	231,7	341,8	327,8	300,9
Réseau de distribution	130,2	157,6	162,6	165,7
Centrale de production	9,3	14,6	20,4	13,1
Réseau de transport	0,3	4,1	3,3	1,6
Mesurage et relève	18,2	26,1	24,1	18,4
Bâtiments	16,0	33,9	33,9	24,4
Matériel roulant	32,7	42,1	42,1	39,8
Autres actifs de soutien	25,0	63,4	41,4	37,9
Amélioration de la qualité	19,5	14,7	13,0	26,2
Respect des exigences	36,7	38,4	38,3	38,4
SOUS-TOTAL	287,9	394,9	379,1	365,5
Croissance de la demande	282,1	259,8	265,4	274,5
TOTAL	570,0	654,7	644,5	640,0

8

9 Les investissements requis pour assurer le maintien des actifs sont près de
10 41 M\$ moins élevés que le montant autorisé pour 2007. Cette diminution provient
11 principalement des classes d'actifs bâtiments, mesurage et relève ainsi qu'autres
12 actifs de soutien. Les investissements en maintien du réseau de distribution sont

1 quant à eux légèrement à la hausse. La justification des sommes requises est
2 présentée à la section 3.1.

3 Les besoins pour la catégorie amélioration de la qualité sont en hausse de
4 11,5 M\$ par rapport au montant autorisé pour 2007. Cette augmentation résulte
5 de divers projets relatifs aux services à la clientèle dont le libre service Internet et
6 l'environnement de téléphonie.

7 Enfin, le montant prévu pour le respect des exigences, soit 38,4 M\$, est
8 identique à celui autorisé par la Régie lors du dernier dossier tarifaire.

9 Les besoins d'investissement liés à la croissance de la demande devraient
10 augmenter d'environ 15 M\$ en 2008 par rapport au budget autorisé pour 2007.

11 Cette augmentation se partage à peu près également entre le réseau intégré et
12 les réseaux autonomes.

13 Tel qu'expliqué dans les paragraphes qui suivent, le Distributeur prévoit qu'à la
14 fin 2007, la somme des investissements relatifs au maintien des actifs, à
15 l'amélioration de la qualité et au respect des exigences sera inférieure au
16 montant autorisé par la Régie dans sa décision D-2007-12. Toutefois la somme
17 autorisée pour 2007 au niveau du maintien des actifs du réseau de distribution
18 sera dépensée.

3.1 Maintien des actifs

19 Cette catégorie regroupe les besoins requis pour assurer la pérennité de
20 l'ensemble des actifs du Distributeur. Les investissements planifiés dans cette
21 catégorie sont établis en fonction de l'information disponible sur l'état, l'âge et la
22 durée de vie de ces actifs ainsi que sur leur capacité technique à répondre aux
23 besoins. Les actifs ont été regroupés en classes homogènes reflétant leur
24 nature.

1 À titre informatif, le tableau 5 présente, par classe d'actifs, leur valeur d'origine,
2 leur durée de vie moyenne, les taux de pérennité selon la durée de vie¹ de
3 chacune des catégories, les investissements prévus pour 2008 et les taux de
4 pérennité correspondants².

TABLEAU 5: TAUX DE PÉRENNITÉ

CLASSE D'ACTIFS	Valeur d'origine des actifs (en M\$) projetée au 31/12/2007	Durée de vie moyennes (en années)	Taux de pérennité selon la durée de vie	Demande 2008 (en M\$)	Taux de pérennité selon la demande 2008
Total des actifs	13 667,4	34	3,0%	300,9	2,2%
Réseau de distribution	10 731,8	35	2,9%	165,7	1,5%
Production et transport	922,5	40	2,5%	14,7	1,6%
Mesurage et relève	625,8	20	5,0%	18,4	2,9%
Bâtiments	714,7	50	2,0%	24,4	3,4%
Matériel Roulant	318,8	10	10,0%	39,8	12,5%
Autres actifs de soutien	353,8	6	16,7%	37,9	10,7%

5
6 L'enveloppe globale demandée en maintien des actifs s'élève à 300,9 M\$ en
7 2008, soit une diminution de près de 41 M\$ par rapport aux sommes autorisées
8 en 2007. Elle correspond à un taux de pérennité global de 2,2 % par rapport à la
9 valeur d'origine des actifs du Distributeur, soit en deçà du taux de pérennité de
10 3 % calculé en fonction de la durée de vie moyenne des actifs.

3.1.1 Réseau de distribution

11 Dans la dernière demande tarifaire (R-3610-2006), le Distributeur a démontré la
12 nécessité d'augmenter graduellement les investissements liés au renouvellement
13 du réseau. En effet, il a démontré que le maintien d'un niveau d'investissement
14 annuel de l'ordre de 190 M\$³ en pérennité ne suffirait pas à long terme pour
15 assurer la qualité du service.

¹ Le taux de pérennité selon la durée de vie moyenne réfère à la durée d'amortissement comptable (ex.: 1/34 ans=3,0%)

² Le taux de pérennité selon la demande est calculé en divisant la demande d'investissement par la valeur d'origine des actifs (ex.: 300,9 M\$/13 667,4 M\$=2,2%)

³ Moyenne des investissements 2002-2004, répartis dans les différentes catégories : maintien des actifs 125M\$, croissance de la demande 23M\$, amélioration de la qualité 4M\$ et respect des exigences 36M\$ (voir R-3610-2006, HQD14, document 1, pp. 16 à 18).

1 Dans sa décision (D-2007-12), la Régie considère que la méthodologie proposée
2 pour évaluer les besoins d'investissement en pérennité constitue un bon point de
3 départ, mais demande de poursuivre le développement de la méthodologie
4 utilisée pour justifier l'augmentation des besoins en renouvellement du réseau.
5 Le Distributeur avait déjà établi un plan de travail qui, à l'horizon 2010, lui
6 permettra de préciser le taux de renouvellement requis à long terme, selon l'âge
7 et l'état des composants du réseau de distribution. Il entend poursuivre les
8 actions mises en place en :

- 9 • Statuant sur la meilleure méthode pour établir la démographie des
10 poteaux et transformateurs aériens. À la suite de quoi, le Distributeur
11 serait à même de réviser la durée de vie technique et le taux de
12 renouvellement requis du réseau aérien.
- 13 • Statuant sur le déploiement d'une méthode d'inspection des poteaux
14 permettant de mieux cibler les travaux à réaliser.
- 15 • Poursuivant le diagnostic des infrastructures civiles par un échantillonnage
16 qui permettra de préciser la nature et l'échéancier des travaux requis
17 (reconstruction ou entretien). Le Distributeur prévoit le début de ces
18 travaux en 2009.
- 19 • Implantant, d'ici 2009, les processus opérationnels nécessaires à la saisie
20 des informations pertinentes à la gestion de l'actif dans les systèmes
21 appropriés.

22 La Régie demandait également d'associer à la méthodologie une évaluation qui
23 pourrait s'appuyer sur l'évolution de l'IC ou sur un autre indicateur plus
24 approprié devant contribuer à quantifier les impacts de ne pas faire les
25 investissements requis. Le Distributeur entend poursuivre l'analyse des options
26 possibles pour répondre aux préoccupations de la Régie.

1 Tel qu'expliqué dans la pièce HQD-14, document 1, annexe 1 du dossier
2 R-3610-2006, le distributeur évalue ses besoins d'investissement en maintien
3 des actifs du réseau aérien en se servant du poteau comme inducteur de
4 renouvellement tout en respectant les normes en vigueur. À cet effet, le
5 distributeur tient à rappeler que les critères qui déterminent qu'un poteau ne
6 rencontre plus les caractéristiques structurelles requises, s'appuient sur la norme
7 canadienne CSA C22.3 No 1-06 (*Overhead Systems*). Le Distributeur maintient
8 les conclusions émises lors de la dernière demande tarifaire établissant les
9 besoins additionnels en renouvellement des équipements pour 2008. De plus,
10 des investissements sont toujours requis afin de poursuivre la mise en conformité
11 des réseaux aériens et souterrains. Ces investissements, consistant à remplacer
12 des équipements qui ne respectent plus les normes d'exploitation, contribuent
13 aussi à assurer la pérennité du réseau de distribution.

14 Le Distributeur entend également procéder à un échantillonnage des structures
15 civiles car un diagnostic préliminaire indique qu'environ 25 % de ces ouvrages
16 ont atteint ou dépassé 40 ans. Le Distributeur note une dégradation prématurée
17 causée par une qualité du béton et des méthodes de construction utilisées avant
18 les années 1990, mal adaptées aux conditions climatiques.

19 En ce sens, le Distributeur prévoit procéder en 2008 à des inspections
20 spécifiques sur un échantillon des infrastructures. Ces inspections permettront
21 d'évaluer le niveau de détérioration de ces ouvrages. Tout comme par les
22 années passées, il entend réaliser, à l'intérieur des budgets demandés, des
23 travaux urgents de reconstruction lorsque requis. En 2008, le Distributeur
24 finalisera le diagnostic lui permettant d'évaluer des niveaux adéquats
25 d'investissement à long terme.

26 Au global, la demande d'investissement en maintien des actifs du réseau de
27 distribution pour 2008 est supérieure d'environ 8 M\$ par rapport au montant de
28 157,6 M\$ autorisé pour 2007.

3.1.2 Centrales de production et réseaux de transport

1 Ces classes d'actifs comprennent les équipements de production et de transport
2 de l'électricité requis pour maintenir le service aux clients des réseaux
3 autonomes. Le budget d'investissement pour 2008 inclut divers projets visant le
4 maintien d'installations vieillissantes des réseaux autonomes.

5 En 2007, le Distributeur doit procéder aux travaux exceptionnels de réfection du
6 groupe 3 de la centrale Menihék qui alimente le réseau de Schefferville. Les
7 travaux de réfection du groupe 3 tels qu'autorisés dans la décision D-2007-12
8 avaient initialement été évalués à 7,3 M\$. Le démontage du groupe au début de
9 l'année 2007 a permis de constater que son état est pire que ce qui avait été
10 estimé. Il est maintenant prévu que les travaux de réfection du groupe
11 s'élèveront à 15 M\$. Au total, les investissements se chiffrent à 23,7 M\$ en 2007
12 pour ces catégories d'actifs. En 2008, un montant de 14,7 M\$ est prévu.

3.1.3 Mesurage et relève

13 Cette classe regroupe les compteurs et autres appareils de mesure utilisés pour
14 déterminer la consommation des clients. Le budget demandé pour 2008 s'élève à
15 18,4 M\$ en réduction de 7,7 M\$ par rapport au montant autorisé pour 2007.

3.1.4 Bâtiments

16 Cette classe rassemble les 88 propriétés immobilières du Distributeur. Les
17 bâtiments sont majoritairement des centres administratifs multifonctionnels
18 regroupant des bureaux, ateliers et garages. Le Distributeur demande un budget
19 de 24,4 M\$ pour 2008 soit 9,5 M\$ de moins que le montant autorisé en 2007. La
20 diminution des sommes demandées résulte principalement de dépenses non
21 récurrentes effectuées en 2007 pour l'aménagement de certains sites d'affaires,
22 l'optimisation des espaces disponibles et la mise à niveau de certains bâtiments
23 abritant des installations de conduite du réseau.

3.1.5 Matériel roulant

1 Cette classe englobe l'ensemble de la flotte de véhicules spécialisés et légers du
2 Distributeur. Pour 2008, les investissements de cette classe d'actifs se
3 composent de 35,5 M\$ pour le maintien de la flotte et de 4,3 M\$ pour supporter
4 la croissance des activités soit un total de 39,8 M\$ comparativement à 42,1 M\$
5 autorisés en 2007.

3.1.6 Autres actifs de soutien

6 Les actifs en technologies de l'information constituent l'élément principal de cette
7 classe qui regroupe les outils et instruments de travail ainsi que les équipements
8 de laboratoire. Une révision systématique du portefeuille de projets prévu pour
9 2007 conduit le Distributeur à diminuer les investissements nécessaires de
10 l'ordre de 20 M\$ pour 2007 pour atteindre 41 M\$. La demande budgétaire pour
11 2008 s'élève à 37,9 M\$, soit 3 M\$ de moins que le montant révisé pour 2007.

3.2 Amélioration de la qualité

12 De façon globale, les investissements en amélioration de la qualité visent à
13 supporter les actions du Distributeur dans la perspective d'un impact favorable
14 sur l'indice de continuité (IC) ou l'indice de satisfaction de la clientèle (ISC).

15 L'enveloppe demandée en amélioration de la qualité totalise 26,2 M\$ en 2008,
16 soit 11,5 M\$ de plus que les sommes autorisées pour 2007. Cette augmentation
17 résulte de projets de technologies de l'information relatifs aux services à la
18 clientèle qui ont été reportés de 2007 à 2008, suite à l'implantation de SIC sur
19 deux ans, ou qui font suite à des projets de maintien réalisés en 2007.

3.3 Respect des exigences

1 Cette catégorie regroupe essentiellement des demandes de tiers. Ces
2 demandes portent notamment sur des déplacements et enlèvements de poteaux
3 lors de réaménagement de voies publiques et des travaux. Elles découlent
4 d'ententes contractuelles sur l'usage en commun de poteaux avec les entreprises
5 de télécommunications et sur l'éclairage public.

6 Cette catégorie inclut également les investissements requis pour respecter
7 d'autres ententes contractuelles ou satisfaire aux exigences législatives,
8 réglementaires ou normatives liées au domaine de l'environnement et de la
9 sécurité.

10 L'enveloppe prévue pour cette catégorie totalise 38,4 M\$, soit 26,5 M\$ pour
11 répondre à des demandes de tiers, 6,8 M\$ pour les poteaux en commun et 5 M\$
12 pour les ententes contractuelles avec la Commission des services électriques de
13 Montréal (CSEM). Ce montant est équivalent à celui autorisé lors de la dernière
14 demande tarifaire.

TABLEAU 6: PROJETS < 10 M\$ EN RESPECT DES EXIGENCES

(M\$)	Année historique 2006	Autorisé 2007 D-2007-12	Année de base 2007	Année témoin 2008
Demandes des tiers	24,1	26,0	26,0	26,5
Poteaux en commun	3,2	6,8	6,8	6,8
Ententes contractuelles avec la CSEM	4,8	5,0	5,0	5,0
Autres	4,6	0,5	0,5	0,1
TOTAL	36,7	38,3	38,3	38,4

3.4 Croissance de la demande

16 Les investissements liés à la croissance de la demande comprennent l'addition
17 de compteurs et d'appareils de mesure ainsi que les travaux de raccordement,
18 de prolongement et de modification du réseau suite à l'arrivée de nouveaux
19 clients. De plus, les ajouts d'équipements et de capacité au réseau pour
20 répondre à l'accroissement de la charge associés à la croissance naturelle de la
21 clientèle en font également partie. Cette catégorie comprend aussi les

1 investissements requis pour répondre aux besoins de puissance additionnelle de
2 la clientèle des réseaux autonomes. L'enveloppe globale demandée pour les
3 investissements liés à la croissance de la demande totalise 274,5 M\$ en 2008
4 dont 165,1 M\$ pour l'alimentation des abonnés, 80,2 M\$ pour le programme
5 d'équipement, 8,9 M\$ pour l'ajout de compteurs et appareils de mesure auxquels
6 s'ajoutent 16,4 M\$ pour des équipements de production en réseaux autonomes.
7 Globalement, cette demande est de 15 M\$ supérieure à celle autorisée en 2007.

4 PROJETS SUPÉRIEURS À 10 M\$

8 Les projets de cette catégorie sont ceux nécessitant la présentation d'un dossier
9 spécifique de demande d'autorisation à la Régie.

4.1 Projets déjà autorisés

10 Le tableau 7 présente les flux historiques et prévisionnels des projets déjà
11 autorisés.

TABLEAU 7: PROJETS > 10 M\$ - DÉJÀ AUTORISÉS

PROJETS (M\$)	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008	2009	2010	2011	2012
Projet SIC	102,5	89,0	2,0				
Programme d'automatisation	9,5	27,4	35,0	41,4	42,0	31,0	
Projet de Réhabilitation du 201 rue Jarry	6,5	9,3	10,8	7,1	7,5	2,0	

13 *Projet Système d'Information Clientèle (SIC)*

14 Le détail des coûts de la livraison 3 du projet SIC et les explications des écarts
15 par rapport aux coûts autorisés sont présentés à la pièce HQD-13, document 2.

16 *Programme d'automatisation du réseau*

17 Le 18 mars 2005, le Distributeur a présenté une demande d'autorisation
18 spécifique à la Régie (R-3565-2005) en vue de réaliser un programme
19 d'automatisation du réseau de distribution visant à réduire le nombre d'heures
20 d'interruption de service dans les zones les plus touchées. Le 29 juillet 2005, la

1 Régie autorisait le Distributeur à aller de l'avant avec son programme (D-
2 2005-140). Dans sa décision D-2006-34, la Régie acceptait que le Distributeur
3 échelonne ce projet sur 6 ans au lieu de 4 comme prévu initialement.

4 Le Distributeur a entrepris le déploiement de ce projet en juin 2006. Tel
5 qu'expliqué à la pièce HQD-5, document 2.2 du Rapport annuel 2006⁴, en raison
6 des difficultés rencontrées en 2006, le Distributeur a jugé nécessaire de ralentir
7 temporairement le rythme d'implantation des équipements afin de lui permettre
8 de solutionner certains problèmes. Depuis, les problèmes sont en voie d'être
9 réglés et le rythme de déploiement augmente progressivement. Comme il en est
10 fait mention dans le rapport annuel du Distributeur, celui-ci n'est pas en mesure à
11 ce stade-ci de confirmer que la date prévue pour la fin du programme sera
12 rencontrée.

13 ***Projet de réhabilitation du 201 Jarry Ouest***

14 En mars 2005, le Distributeur a présenté une demande d'autorisation spécifique
15 (R-3562-2005) à la Régie en vue de procéder, sur une période de 6 ans, à la
16 rénovation de l'édifice situé au 201 Jarry Ouest. Le 30 mai 2005, la Régie
17 autorisait le Distributeur à réaliser son projet (D-2005-103). Cet édifice de plus de
18 50 ans abrite des bureaux, des ateliers et des garages. Sa rénovation rendue
19 nécessaire en raison de la vétusté des installations permettra d'en assurer sa
20 pérennité. Le coût total du projet est estimé à un peu moins de 50 M\$. Les
21 travaux ont débuté en août 2005 et se poursuivent tels que prévus.

4.2 Projets à autoriser

22 Le tableau 8 regroupe les flux prévisionnels des projets à autoriser qui feront
23 l'objet d'une demande spécifique d'autorisation en temps opportun. Le
24 Distributeur présente les grandes lignes de chacun de ces projets en fonction de
25 l'information disponible à ce jour. Le Distributeur attire l'attention sur le fait qu'à

⁴ Voir <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/RappHQD2006/mainRappHQD2006.htm>

1 partir de 2008, les sommes nécessaires à la réalisation des avant-projets sont
 2 présentées dans les projets plus petits que 10 M\$ selon la catégorie à laquelle ils
 3 se rapportent.

TABLEAU 8: PROJETS > 10 M\$ - À AUTORISER

PROJETS (M\$)	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008	2009	2010	2011	2012
Projet RÉAAO			3,2	9,5	9,5	6,0	1,0
Projet lecture à distance de consommation			10,0	110,3	108,9	105,9	102,7
Migration majeure - SAP				10,0	15,0	15,0	5,0
Migration du SIG (GE Smallword)			3,0	7,0	5,0		
Projet contrôle asservi de la tension			1,0	6,0	9,0	10,0	10,0
Réfection lignes de transport - Schefferville			0,6	2,3	4,8	6,0	1,2
Alimentation électrique de La Romaine			4,3	8,6	13,4		
Akulivik - nouvelle centrale				1,8	8,6	12,7	0,1
Kuujuuaq - nouvelle centrale	0,7	1,0	5,0	10,3	26,1	2,6	3,0

5 ***Projet Répartition des Équipes et des Activités Assistées par Ordinateur***
 6 ***(RÉAAO)***

7 Le projet RÉAAO vise l'amélioration de l'efficacité des interventions terrain en
 8 revoyant et en modernisant le processus d'ordonnancement et de répartition du
 9 travail pour le personnel terrain. Il permet en outre un meilleur suivi des activités
 10 liées à la construction et à la maintenance du réseau de distribution.

11 ***Projet de lecture à distance de la consommation d'électricité***

12 Dans le but de réaliser des gains d'efficacité dans les activités de relève de
 13 compteurs, le Distributeur analyse actuellement différentes options de lecture à
 14 distance de la consommation d'électricité à l'aide d'une technologie largement
 15 utilisée dans l'industrie, en l'occurrence la radio-fréquence. Ce projet qui s'inspire
 16 des meilleures pratiques identifiées dans le cadre des exercices de balisage
 17 touche principalement la clientèle résidentielle.

18 ***Migration majeure SAP***

19 Une migration majeure de la solution d'entreprise SAP est prévue sur la période
 20 2009-2012. Cette migration, dont la quote-part du Distributeur est évaluée à
 21 environ 45 M\$, vise à assurer la pérennité de la solution informatique pour les
 22 services à la clientèle.

1 ***Migration du SIG – GE Smallworld***

2 Le système d'information géographique (SIG) est supporté par le logiciel de GE
3 Smallworld. La version actuelle de ce logiciel ne sera supportée que jusqu'à la fin
4 2008 et par conséquent, une migration à la nouvelle version est envisagée pour
5 une implantation d'ici 2010.

6 ***Projet de contrôle asservi de la tension en distribution***

7 Le contrôle asservi de la tension de distribution permettra de réaliser des
8 économies d'énergie grâce à une gestion plus fine de la tension sur toute la
9 longueur des lignes du réseau de distribution. En 2006, le Distributeur a évalué le
10 potentiel d'économie de ce mode d'exploitation, en tenant compte des charges
11 caractéristiques de la clientèle et des contraintes d'exploitation du réseau. Les
12 résultats laissent entrevoir des retombées intéressantes pour les clients ainsi que
13 pour le Distributeur.

14 ***Réfection des lignes de transport - Schefferville***

15 Tel que précisé en réponse à une demande de renseignement de la Régie
16 (R-3602-2006, HQD-3, document 1.2, question 2.1), le Distributeur prévoit
17 présenter un dossier demandant à la Régie d'autoriser des investissements
18 supérieurs à 10 M\$ pour la réfection des lignes de transport situées au Labrador.

19 ***Projets de production en réseaux autonomes***

20 En raison du vieillissement des installations des réseaux autonomes et compte
21 tenu des prévisions de la croissance de la demande, le Distributeur pourrait
22 présenter à la Régie, dans les années qui viennent, un projet touchant
23 l'alimentation électrique de la communauté de La Romaine ainsi qu'un projet de
24 nouvelle centrale thermique à Akulivik. De plus, le Distributeur a présenté à la
25 Régie, en janvier 2007, une demande d'autorisation spécifique (R-3623-2007)
26 afin de construire une nouvelle centrale thermique à Kuujjuaq.

5 PROJETS AUTORISÉS AVANT L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ARTICLE 73

1 Les projets autorisés avant l'entrée en vigueur de l'article 73 de la Loi sont
2 réputés prudemment acquis et utiles au sens de la Loi. Un seul projet appartient
3 à cette catégorie soit le programme d'enfouissement du réseau. Le tableau 9
4 présente les flux historiques et prévisionnels de ce programme.

TABLEAU 9: PROJET AUTORISÉ AVANT L'ARTICLE 73

PROJET (M\$)	Année historique 2006	Année de base 2007	Année témoin 2008	2009	2010	2011	2012
Programme d'enfouissement	16,6	15,8	18,0	9,5	9,6	8,6	7,6

6 Le programme d'enfouissement du réseau souterrain du Distributeur comporte
7 deux volets: un volet d'embellissement des voies publiques et un volet pour les
8 sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique. À la demande du ministère des
9 Ressources naturelles et de la Faune, ce deuxième volet remplace le programme
10 gouvernemental que le gouvernement a annulé en 2005.

11 Le Distributeur dispose d'une enveloppe budgétaire de 270 M\$ pour ces deux
12 volets. Au 31 décembre 2006, le budget inutilisé s'élève à 213 M\$.

13 Pour 2008, le Distributeur a fixé son budget d'investissement à 18 M\$, dont 8 M\$
14 pour couvrir sa contribution relative aux projets pour lesquels le gouvernement
15 s'est engagé avant l'annulation de son programme.

6 PRÉVISION LONG TERME DES INVESTISSEMENTS

TABLEAU 10: BUDGET D'INVESTISSEMENT 2008-2012
PAR CATÉGORIE BUDGÉTAIRE

CATÉGORIE BUDGÉTAIRE (M\$)	Investissements (en M\$)				
	2008	2009	2010	2011	2012
Maintien des actifs	329,6	456,6	480,3	475,0	467,5
Amélioration de la qualité	66,4	71,5	66,7	58,2	22,7
Croissance de la demande	280,5	290,1	303,2	275,6	264,7
Respect des exigences	56,4	48,5	49,4	48,7	49,3
TOTAL	732,9	866,7	899,6	857,5	804,2

1 Tout en ayant à l'esprit d'en minimiser les impacts sur les tarifs, le Distributeur
2 prévoit une augmentation du niveau global des investissements sur la période
3 2008-2012.

4 Les investissements en maintien des actifs expliquent la majeure partie de cette
5 augmentation notamment en raison du projet de lecture à distance et dans une
6 moindre mesure, du renouvellement des équipements pour le réseau de
7 distribution. Les investissements en amélioration de la qualité connaissent un
8 rythme constant au cours de la période.

9 Le Distributeur prévoit une diminution des investissements en alimentation des
10 abonnés, en lien avec une réduction anticipée du nombre de nouveaux abonnés.
11 Enfin, les sommes prévues pour le respect des exigences sont légèrement à la
12 baisse sur la période, en conformité avec la réduction des investissements
13 relatifs au programme d'enfouissement. Comme il est démontré à la pièce
14 HQD-13, document 3, les sommes prévues à long terme, bien que plus
15 importantes que lors des dernières requêtes, ont des impacts limités sur les tarifs
16 d'électricité.

7 CONCLUSION

17 En fonction de ce qui précède, le Distributeur considère que les investissements
18 totaux prévus de 732,9 M\$ pour l'année 2008 dont 640 M\$ portant sur la
19 demande d'autorisation des investissements pour des projets de moins de
20 10 millions, sont justifiés et raisonnables et tiennent compte des préoccupations
21 du Distributeur et de la Régie à l'égard de certaines catégories d'investissement.

22 Par ces investissements, le Distributeur sera en mesure de réaliser ses activités
23 courantes pour la clientèle qu'il doit desservir. Ils permettront également au
24 Distributeur de maintenir et d'améliorer son offre de service, de soutenir la
25 croissance, d'assurer la pérennité de ses actifs et améliorer son efficience. Le
26 Distributeur analyse les pistes qui visent à optimiser l'utilisation du réseau et

- 1 diminuent le coût de service, le tout au bénéfice de la clientèle. Le Distributeur
- 2 demande donc à la Régie d'autoriser un budget de 640 M\$ pour ses
- 3 investissements dont le coût individuel est inférieur à 10 M\$.

ANNEXE 1

**BESOINS D'INVESTISSEMENT EN CROISSANCE DE LA
DEMANDE ET EN PÉRENNITÉ POUR CERTAINES
CLASSES D'ACTIFS**

1	INTRODUCTION	5
2	CROISSANCE DE LA DEMANDE.....	5
2.1	ALIMENTATION DES ABONNÉS.....	5
2.2	PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT	6
2.3	MESURE DE LA CONSOMMATION	8
2.4	RÉSEAUX AUTONOMES – CROISSANCE DE LA DEMANDE.....	8
3	BÂTIMENTS	9
4	MATÉRIEL ROULANT.....	12
5	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.....	15

1 INTRODUCTION

1 Le Distributeur expose dans cette annexe les paramètres et critères de
2 planification des investissements pour la croissance de la demande. De plus, à la
3 demande de la Régie, le Distributeur présente les grands paramètres de
4 planification des besoins d'investissement en pérennité pour les bâtiments et le
5 matériel roulant. Pour la catégorie Autres actifs de soutien, le Distributeur
6 examine la méthodologie utilisée pour sa composante la plus importante, soit
7 celle des technologies de l'information.

2 CROISSANCE DE LA DEMANDE

8 La planification des projets d'investissement en croissance de la demande est
9 effectuée sur la base de la projection des ventes après l'impact des programmes
10 d'économie d'énergie et de gestion de la consommation.

11 Ces investissements sont directement liés à l'obligation du Distributeur d'assurer,
12 à toute personne qui en fait la demande dans le territoire desservi, l'alimentation
13 en électricité. Si pour cette catégorie, le Distributeur a très peu de contrôle sur le
14 niveau des investissements requis pour une année donnée, il est cependant en
15 mesure d'en faire une évaluation en vertu de certains paramètres.

2.1 Alimentation des abonnés

16 L'alimentation des abonnés regroupe les travaux, tant aériens que souterrains,
17 découlant des demandes de clients ou de promoteurs pour fins de raccordement
18 au réseau.

19 Afin d'évaluer les investissements requis pour une année donnée, le Distributeur
20 doit tenir compte de plusieurs intrants : les prévisions des nouveaux
21 abonnements, les différents types de clientèle, la nature et l'ampleur des travaux

1 ainsi que les différents paramètres économiques. À cette fin, le Distributeur a
2 développé un modèle de prévision des investissements.

3 Ce modèle établit le niveau des investissements selon certaines hypothèses :
4 coût moyen de raccordement de l'année précédente par type de clientèle,
5 travaux et type de réseau (aérien ou souterrain), prévision du nombre de
6 nouveaux abonnements, prévision du taux de rénovation et de la croissance du
7 PIB auxquels s'ajoute un facteur de majoration. Ce dernier est un facteur
8 composite combinant le taux d'inflation et l'augmentation du coût de
9 l'équipement, des matériaux et de la main-d'œuvre.

10 Quoique le nombre de nouveaux abonnements soit l'inducteur principal pour
11 l'estimation du coût pour l'alimentation des abonnés, le Distributeur considère
12 d'autres paramètres dans son évaluation. En effet, la tendance prévue à la
13 hausse pour le nombre de nouveaux raccordements souterrains pour les clients
14 domestiques ainsi qu'une augmentation anticipée du coût des équipements sont
15 parmi les facteurs contribuant à la hausse du ratio des investissements sur les
16 nouveaux abonnements.

17 En fonction des prévisions sur ces éléments, le Distributeur estime que les
18 investissements en alimentation des abonnés fléchiront pour les cinq prochaines
19 années.

TABEAU 1: HISTORIQUE ET PRÉVISION DES NOUVEAUX ABONNEMENTS

	Années historiques			Année de base	Année témoin	Projection des investissements requis			
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nouveaux abonnements	56 605	50 902	51 511	42 800	41 200	37 800	31 472	29 213	27 829
Investissements (M\$)	185,6	183,1	190,7	165,4	165,1	161,6	151,9	150,4	151,0

2.2 Programme d'équipement

21 Le programme d'équipement regroupe entre autres, les travaux aériens et
22 souterrains visant à éliminer ou à éviter la surcharge des équipements sur le
23 réseau de distribution moyenne tension.

1 Le Distributeur analyse annuellement les impacts de l'augmentation des charges
2 sur son réseau. Cependant, si un taux global d'augmentation est prévu pour
3 l'ensemble de la clientèle, celui-ci n'est pas distribué uniformément sur le réseau.
4 Pour cette raison, le Distributeur analyse la répartition de la charge sur chacune
5 des lignes du réseau de distribution sur un horizon de 3 à 5 ans et identifie les
6 nouvelles charges locales supérieures à 500 kW. L'expansion d'une entreprise
7 ou l'implantation d'une usine ou encore, le développement d'un grand projet
8 immobilier en sont quelques exemples.

9 Les critères de planification et d'architecture encadrent la limite de transit du
10 réseau. Les éléments déclencheurs sont principalement basés sur la capacité
11 des composantes du réseau de distribution (câbles, conducteurs ou appareils de
12 sectionnement). Lorsqu'un projet est requis, le Distributeur considère les
13 solutions possibles selon une gradation de moyens allant du transfert de charges
14 d'une ligne à une autre, de la modification de l'architecture du réseau, de l'ajout
15 d'une ligne supplémentaire jusqu'à l'addition de capacité dans les installations du
16 Transporteur. Le choix d'une solution s'appuie sur une analyse technico-
17 économique dans le cas où plusieurs sont possibles.

18 Lorsqu'une solution est retenue, les projets requis sur le réseau de distribution
19 dont l'investissement est inférieur à 10 M\$, sont intégrés au programme
20 d'équipement du Distributeur.

21 Les effets cumulatifs des fortes augmentations de nouveaux abonnements
22 constatées depuis les 4 dernières années, requièrent un niveau d'investissement
23 soutenu pour le programme d'équipement. De plus, les analyses du Transporteur
24 sur certains de ses sous-réseaux régionaux pourront générer des
25 investissements sur le réseau de distribution. L'ensemble de ces besoins s'élève
26 à 80,2 M\$ pour 2008 pour atteindre 88,4 M\$ à l'horizon 2012.

TABLEAU 2: ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

	Années historiques			Année de base	Année témoin	Projection des investissements requis			
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Investissements (M\$)	38,8	60,8	70,3	74,1	80,2	83,2	85,0	86,7	88,4

2.3 Mesure de la consommation

La mesure de la consommation regroupe l'achat et l'installation de compteurs et d'appareils de mesure. L'évaluation des investissements est basée sur un seul inducteur de coûts soit la prévision des nouveaux abonnements. Le Distributeur établit le niveau d'investissement selon un coût moyen indexé calculé pour chaque type de clientèle (domestique, institutionnelle, commerciale ou industrielle). Pour 2008, il s'établit à 8,9 M\$.

TABLEAU 3: ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS POUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION

	Années historiques			Année de base	Année témoin	Projection des investissements requis			
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nouveaux abonnements	56 605	50 902	51 511	42 800	41 200	37 800	31 472	29 213	27 829
Investissements (M\$)	7,6	11,3	9,7	9,4	8,9	7,9	7,4	6,8	6,6

2.4 Réseaux autonomes – Croissance de la demande

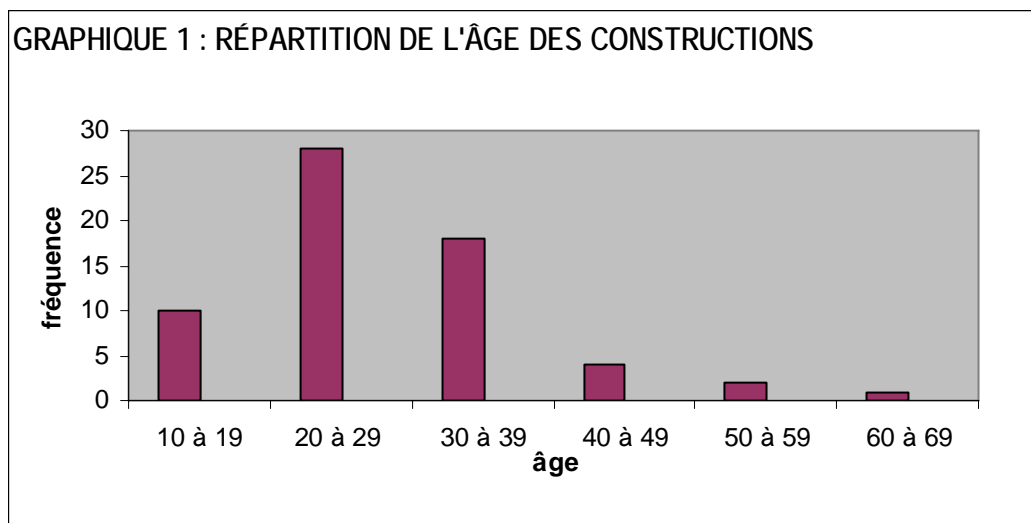
Tout comme pour le réseau intégré, les déclencheurs d'investissement s'appuient sur la capacité des équipements à faire face à la croissance de la demande, après mesures d'efficacité énergétique et autres programmes commerciaux, ainsi qu'à l'addition des nouveaux clients prévus dans les territoires desservis : le Nunavik, les Îles-de-la-Madeleine, la Basse-Côte-Nord et la Haute-Mauricie. La dispersion et l'isolement des communautés sur le territoire font en sorte que les investissements requis sont élevés en regard du nombre de clients alimentés et d'une charge de faible envergure. En effet, l'addition de quelques clients peut impliquer un devancement de projet d'augmentation de puissance de la centrale alimentant le village.

1 Puisque le remplacement d'un groupe électrogène ou l'addition de puissance
2 représente des investissements importants, le Distributeur s'assure d'une
3 utilisation optimale de ses équipements de production. Lorsque des
4 investissements s'avèrent inévitables, des analyses économiques sont réalisées
5 afin d'arrêter le scénario le plus économique parmi les solutions possibles. En
6 effet, les coûts en carburant, en entretien et en investissement sont pris en
7 compte lors des analyses comparatives. De plus, le Distributeur considère des
8 sources d'énergie alternatives dans les localités où il y a un potentiel.

3 BÂTIMENTS

9 Au 31 décembre 2006, la valeur d'origine des actifs de la catégorie bâtiment
10 totalise 674,5 M\$. Le graphique 1 illustre la répartition de l'âge des constructions
11 depuis leur mise en service. L'âge moyen du parc du Distributeur est de 26 ans.

12



13

14

15 Sur un cycle de vie de 0 à 50 ans d'un immeuble, les interventions en maintien
16 des actifs s'appliquent sur toutes les composantes du bâtiment selon leur durée
17 de vie utile.

1 La figure 1 illustre l'ordre et la fréquence de remplacement des principales
2 composantes selon les particularités d'Hydro-Québec.

3 Ce calendrier de fréquence de remplacement guide l'établissement du budget de
4 pérennité annuel.

5 **FIGURE 1 : CYCLE DE VIE DES COMPOSANTES DU BÂTIMENT**



12 L'objectif du programme de maintien des actifs consiste à établir le niveau
13 optimal d'investissement requis (juste assez, juste à temps) pour conserver la
14 valeur d'usage du bâtiment. Dans le marché immobilier, le taux de maintien des
15 actifs est utilisé pour mesurer la performance en maintien des actifs immobiliers.
16 Cet indicateur mesure l'effort total consenti pour la pérennité des bâtiments, soit
17 les investissements et certaines charges d'exploitation pour les éléments non
18 capitalisables, par rapport à la valeur actuelle de remplacement.

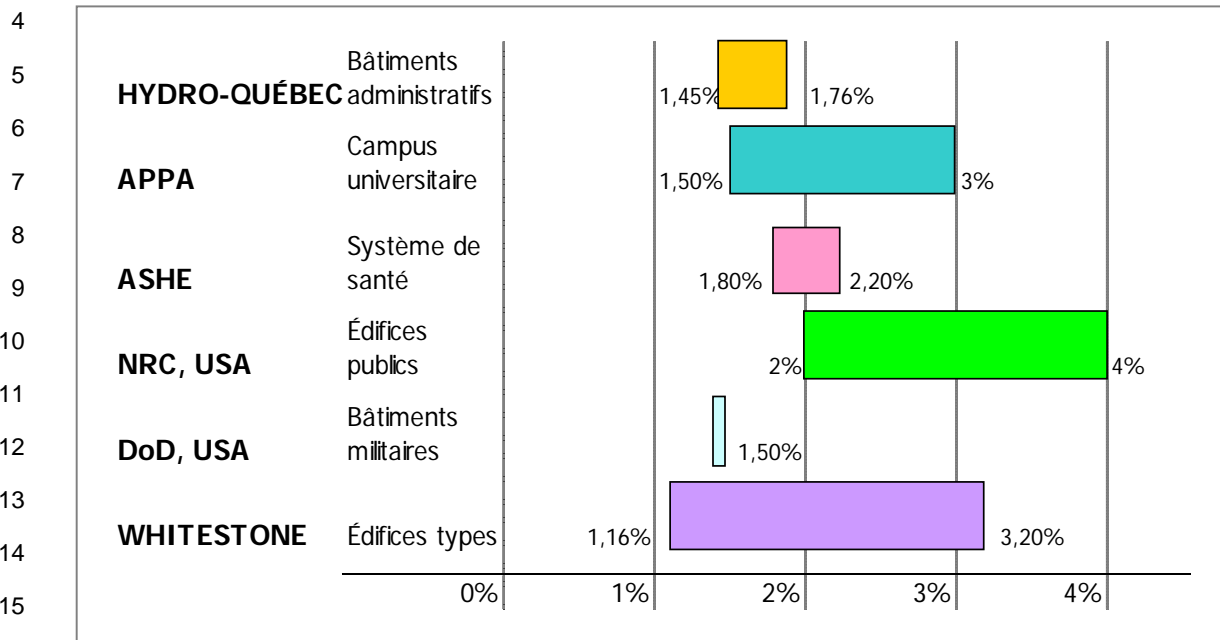
19 Selon l'étude préparée par une firme reconnue d'experts-conseils¹ en 2006, le
20 taux moyen de maintien des actifs pour le parc immobilier d'Hydro-Québec se
21 situe à 1,6 % pour la période 2003 à 2007 (minimum 1,45 % et maximum
22 1,76 %). La figure 2 illustre la comparaison entre les valeurs recommandées par
23 quatre organismes reconnus en gestion immobilière², les valeurs balisées par

¹ Rapport d'estimation du taux de maintien des actifs du parc immobilier d'Hydro-Québec sous la gestion de la Direction Immobilier, RCAA-Planifika inc. Rapport final janvier 2007.

² Association of Higher Education Facilities Officers (APPA), American Society of Healthcare Engineer (ASHE), National Research Council (NRC), US Department of Defense (DoD).

1 Whitestone research facility cost information et les valeurs obtenues par Hydro-
2 Québec pour la période 2003-2007.

3 **FIGURE 2 : TAUX DE MAINTIEN DES ACTIFS EN IMMOBILIER**



16 Un taux standard de maintien des actifs en immobilier s'établit autour de 2 %
17 avec les années, de manière à maintenir les immeubles dans leur fonction
18 d'usage. Le taux moyen de 1,6 % sur cinq ans confirme la gestion prudente de la
19 vétusté effectuée sur les bâtiments du Distributeur. Le taux de maintien des actifs
20 est un bon indicateur pour le balisage avec d'autres entités.

21 Pour des fins de planification, le Distributeur utilise plutôt le taux de pérennité qui
22 met en relation les investissements par rapport à la valeur d'origine des actifs. La
23 prévision globale des investissements requis pour le maintien des actifs
24 immobiliers de la classe bâtiments ainsi que le taux de pérennité, sont présentés
25 au tableau 4. À noter que pour fins du calcul du taux de pérennité, les
26 investissements pour le projet 201 Jarry Ouest ont été exclus car ces actifs ne
27 sont que partiellement en service.

TABLEAU 4: INVESTISSEMENTS EN M\$ ET TAUX DE PÉRENNITÉ (BÂTIMENTS)

	Année historique	Année de base	Année témoin
	2006	2007	2008
Valeur d'origine des actifs (au 31 décembre année précédente)	674,2	674,5	714,7
Investissements en pérennité (excluant le mobilier)	21,0	26,5	24,4
Investissements en pérennité - excluant 201 rue Jarry Ouest	14,5	17,2	13,6
Taux de pérennité - excluant 201 rue Jarry Ouest	2,2%	2,6%	1,9%

1

2 Au-delà de 2008, des investissements d'environ 30 M\$ par année sont à prévoir
3 incluant ceux relatifs au projet du 201 Jarry.

4 MATÉRIEL ROULANT

4 Au 31 décembre 2006, la valeur d'origine des actifs en matériel roulant totalise
5 290,5 M\$ (incluant les réseaux autonomes). Le tableau 5 ci-dessous présente le
6 détail de ces actifs.

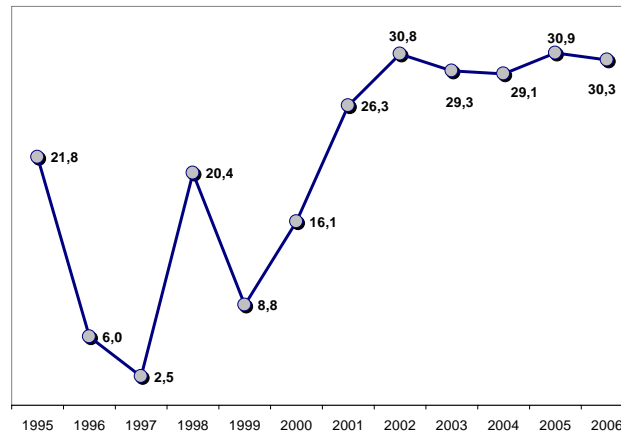
TABLEAU 5: COMPOSITION DE L'ACTIF EN MATÉRIEL ROULANT AU 31 DÉCEMBRE 2006

	Valeur d'origine des actifs en M\$	Nombre de véhicules
Camions-équipement	220,6	948
Véhicules légers	49,0	1 518
Remorques	18,4	511
Utilitaires	2,5	336
TOTAL	290,5	3 313

7

8 L'historique des investissements en matériel roulant a connu des variations
9 importantes telles qu'illustrées au graphique 3 particulièrement durant les années
10 1996,1997 et 1999 au cours desquelles un moratoire sur l'acquisition du matériel
11 roulant était en vigueur. Cette période a été suivie par une période de croissance
12 des investissements de 1999 à 2002. Le niveau d'investissement est
13 sensiblement le même depuis.

1 GRAPHIQUE 3 : HISTORIQUE DES INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL ROULANT DU
2 DISTRIBUTEUR (M\$)



3
4 Le renouvellement de ces actifs est établi sur la base de la durée de vie
5 économique de chaque type de véhicule du Distributeur. Le Tableau 6 présente
6 les durées de vie économique utilisées pour évaluer les besoins en 2008.

TABLEAU 6: DURÉE DE VIE ÉCONOMIQUE DU MATÉRIEL ROULANT (années)

Camions-équipement	
Nacelles	12
Grues tarières	12
Fourgons souterrains	12
Grues plateforme	15
Fourgons atelier	10
Autres camions	12
Véhicules légers	
Véhicules légers	6 ANS OU 120 000 km
Véhicules tout terrain	7 ANS OU 120 000 km
Fourgons utilitaires	8 ANS OU 200 000 km
Remorques	15
Utilitaires	voir note

7
8 Il n'existe pas de critères établis pour les véhicules utilitaires. Un montant d'environ 10 % du budget de
9 renouvellement du matériel roulant leur est alloué chaque année. Ce montant est utilisé en fonction de
10 l'état mécanique des véhicules utilitaires

11 L'entreprise s'assure qu'elle utilise les durées de vie reconnues par l'industrie. En
12 effet, le Distributeur se compare aux entreprises ayant des parcs similaires.

1 Depuis plusieurs années, Hydro-Québec est en contact avec des gestionnaires
2 de parcs au sein de la *National association of fleet administrators* et est présent à
3 certains forums de discussion tel le *Canadian utility fleet forum*. Les entreprises
4 participantes à ces activités sont notamment Radio-Canada, Gaz Métro, Bell
5 Canada, le Ministère des Transports, Vidéotron, l'armée canadienne ainsi que
6 plusieurs entreprises de service public.

7 Le tableau 7 présente l'évolution de l'âge moyen par catégories de véhicule de
8 2002 à 2006.

TABEAU 7 : ÂGE MOYEN PAR CATÉGORIES DE VÉHICULES

	2002	2003	2004	2005	2006
Camions-équipement					
Nacelles	7,3	7,6	7,3	7,3	6,6
Grues tarières	10,8	10,5	9,5	9,1	9,2
Fourgons souterrains	6,9	6,8	7,2	6,3	5,9
Autres camions incluant les grues plateforme et les fourgons atelier	12,2	10,7	6,9	7,3	7,3
Véhicules légers incluant les tout terrain et fourgonnettes utilitaires	4,1	3,2	3,1	3,6	4,0
Remorques	11,0	11,1	11,2	11,5	11,5
Utilitaires	6,3	6,4	6,5	6,7	7,3
MOYENNE PONDÉRÉE	6,2	6,2	6,0	6,2	6,3

9
10 En fonction des durées de vie économique des véhicules, l'objectif du
11 Distributeur est de maintenir l'âge moyen de son parc de véhicules à une
12 moyenne pondérée d'environ 6 ans.

13 Depuis quelques années, l'accroissement des investissements a permis de
14 diminuer progressivement l'âge du type de véhicules "camions-équipement"
15 lesquels constituent des équipements stratégiques à la réalisation des travaux.
16 Les niveaux atteints en 2006 tendent vers l'âge moyen ciblé.

TABEAU 8 : ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL ROULANT

	Années historiques			Année de base	Année témoin	Projection des investissements requis			
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Investissements (M\$)	30,6	31,9	32,7	42,2	39,8	40,2	37,1	38,3	34,1

17
18 Afin d'atténuer l'impact des faibles niveaux d'investissement de la fin des années
19 1990, le Distributeur tend à augmenter le rythme de remplacement des

1 véhicules. Les investissements requis pour ramener l'âge moyen de la flotte au
2 niveau souhaité ont été nivelés sur une période de 5 ans et ce, dans le but :

- 3 • d'éviter de trop grandes fluctuations dans les demandes budgétaires
- 4 d'une année à l'autre,
- 5 • de tenir compte de la capacité de production des fournisseurs,
- 6 • de maintenir une demande constante sur le marché québécois.

7 Ajoutons que le Distributeur intègre les préoccupations environnementales dans
8 sa planification du matériel roulant, lesquelles se traduisent par:

- 9 • la réduction de la taille des véhicules,
- 10 • la réduction de la capacité de chargement,
- 11 • la réduction de la cylindrée du moteur,
- 12 • la diminution du nombre de roues motrices,
- 13 • l'intégration de véhicules hybrides.

14 Ces mesures contribueront à une diminution du coût unitaire d'exploitation du
15 parc de véhicules du Distributeur.

5 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

16 Au 31 décembre 2006, la valeur d'origine des actifs en technologies de
17 l'information totalise 384 M\$ (incluant certains actifs incorporels et de réseau de
18 distribution). Le tableau 9 présente la composition de cet actif.

1 **TABLEAU 9 – RÉPARTITION DE L'ACTIF EN TI, DURÉES DE VIE ET TAUX DE**
2 **RENOUVELLEMENT**

actifs en exploitation au 31-12-2006	valeur d'acquisition		durée de vie comptable moyenne (années)	taux de renouvellement selon la durée de vie
	000 \$	%		
Applications ¹	281 759	73%	3,5	28%
- CED	46 956	12%	3	33%
- SIG / DCARTES	67 200	18%	3	33%
- SAP	20 819	5%	10	10%
- Autres	146 784	38%	3	33%
Équipements informatiques ²	84 769	22%	4,7	21%
Équipements de télécommunication	17 440	5%	6,7	15%
TOTAL	383 968	100%	3,9	26%

¹ logiciels et progiciels

² ordinateurs, super-ordinateurs, serveurs, imprimantes

3
4 Le Distributeur établit le niveau d'investissement requis pour maintenir la
5 pérennité de ses actifs en technologies de l'information à partir de l'analyse des
6 applications et de l'inventaire d'équipements informatiques et de
7 télécommunication. La stratégie adoptée est de conserver les actifs au maximum
8 de leur durée de vie technique soit au-delà des durées de vie comptable
9 présentées au tableau 9. Ainsi, le Distributeur négocie avec ses fournisseurs
10 pour un support additionnel sur des équipements existants de même que pour
11 des licences d'exploitation. À l'opposé, des considérations particulières peuvent
12 justifier un remplacement plus rapide: problématique requérant une modification
13 urgente, gains monétaires importants, nouvelles fonctionnalités offertes, gains
14 potentiels au niveau des processus ou atténuation des risques.

15 La prévision des investissements requis pour la pérennité des actifs en
16 technologies de l'information est présentée au tableau 10. Le coût de
17 remplacement utilisé est le coût actuel indexé et tient compte de certains
18 changements technologiques. Les changements technologiques disponibles sont

1 évalués en fonction d'une vision d'ensemble au niveau de la division et de
2 l'entreprise afin d'assurer un arrimage avec les architectures cibles visées,
3 d'assurer l'uniformité des solutions technologiques adoptées et d'éviter les
4 dédoublements.

TABLEAU 10: INVESTISSEMENTS EN M\$ ET TAUX DE PÉRENNITÉ (TI)

	Année historique	Année de base	Année témoin
	2006	2007	2008
Valeur d'origine des actifs (au 31 décembre année précédente)	378,0	384,0	437,0
Investissements en pérennité	28,8	47,6	46,2
Taux de pérennité	7,6%	12,4%	10,6%

5
6 Certains investissements ci-dessus appartiennent à d'autres catégories que maintien des actifs – autres
7 actifs de soutien mais sont considérés dans le calcul du taux de pérennité des technologies de l'information.

8 Le taux de pérennité pour les actifs en technologies de l'information atteint 11 %
9 en 2008, soit une durée de vie d'environ dix ans. Ce taux s'apparente à celui
10 obtenu au cours des dernières années et permet de confirmer la stratégie du
11 Distributeur de conserver les actifs en technologies de l'information au maximum
12 des durées de vie technique.

13 En matière d'investissement en technologies de l'information le Distributeur
14 poursuit l'optimisation de son processus de planification afin de se doter de
15 meilleures outils pour établir son portefeuille de projets, ce qui lui permettra de
16 bien préciser pour les années 2009 et suivantes les investissements
17 nécessaires.